



Peines encourrues en correctionnel pour dégradations

Par Visiteur

Bonjour;

Mon fils a commis des dégradations sur la voie publique ,casse une vitrine de magasin degrade une voiture;il etait en etat d ebriete.II savere qu il etait deja dans unetat depressif depuis le mois de mars suite a une perte d emploi militaire en fin de contrat pas de travail en vue pas d assedic pas d indemnites ducentre de chomage des militaires;au mois de mai son pere a ete victime d un accident est reste dans le coma pendant 8 jours est sorti du coma avec des troubles cognitifs et moteurs importants ;moi meme totalement aneantie;il a tente de consulter a 3 reprises un medecin et psychiatre qui l ont pas soigne correctement n ont pas su deceler le probleme;le 6 septembre il a souhaite consulter un autre psychiatre afin de se sortir de cet enfer;ce medecin l a entendu ecoute et il va faire un suivi tres important qu il accepte car il dit qu il en a besoin tellement sa vie est un enfer;je n ai pas encore vu le psychiatre de mon fils mais souhaite le rencontrer pour avoir des informations medicales;ma question est:peut on soigner mon fils s il souffre d un probleme psychiatrique avant qu il soit juge ou doit il etre juge a la date prevue et le jugement ne va faire qu aggraver son etat psychique extremement fragile?Je vous remercie de bien vouloir m informer sur la marche a suivre afin de soigner mon fils.CORDIALEMENT

Par Visiteur

Bonjour Madame,

peut on soigner mon fils s il souffre d un probleme psychiatrique avant qu il soit juge ou doit il etre juge a la date prevue et le jugement ne va faire qu aggraver son etat psychique extremement fragile?Je vous remercie de bien vouloir m informer sur la marche a suivre afin de soigner mon fils.

Je comprends parfaitement la situation mais si votre fils comparait devant une juridiction de jugement c'est que son état a été jugé comme le permettant.

Par contre il pourra évoquer son état devant le juge et cela n'exclue pas un suivi psychiatrique.

Cordialement